

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE TECHNIQUES PISCINE (Applicables à compter du 01-04-2018)

ARTICLE 1. PARTIES
Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables entre Techniques Piscine, SARL au capital social de 120.000 € et dont le siège social est sis 1846 boulevard du Cerceau, centre commercial SIGA, 83700 Saint-Raphaël, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Fréjus sous le numéro 481716975, téléphone : 0494832942, email : HYPERLINK <mailto:secretariat@techniques-piscine.fr>, secretariat@techniques-piscine.fr, n° de TVA intracommunautaire : FR 26 481716975, ci-après dénommée « Techniques Piscine », et TOUTE PERSONNE, physique ou morale, contractant avec Techniques Piscine pour la commande de Produits, ci-après dénommée « le Client ».

DEFINITIONS

« Bon de commande » : document contractuel contenant les caractéristiques de la commande par un Client d'un Produit Standard.

« Devis » : document contractuel contenant les conditions particulières, techniques et tarifaires de la commande par un Client d'un Produit.

« Produit » : Produit Standard et Produit Sur Mesure.

« Produit Standard » : bien commercialisé par Techniques Piscine, consistant notamment en des spa, saunas, hammam, robinet et autres accessoires et produits liés aux piscines.

« Produit Sur Mesure » : Produit personnalisé relatif à l'objet d'un Devis à la demande du Client.

« Tarif en vigueur » : stipulations du présent contrat déterminant le prix et les frais de livraison de chaque Produit, hors Produits Sur Mesure.

ARTICLE 2. DONNEES PERSONNELLES

2.1 Identité du responsable du traitement

Le responsable de la collecte et des données traitées sur le Site est Techniques Piscine.

2.2 Identité du Délégué à la protection des données

M. Olivier Deshoullières est le Délégué à la Protection des Données. Adresse : M. Olivier Deshoullières, 121 boulevard de Sébastopol 75002 Paris, adresse mail : contact@deshoullieres-avocats.com, numéro de téléphone : 01 77 62 82 03.

2.3 Données collectées

2.3.1 Données collectées auprès des clients

Dans le cadre de ses relations contractuelles, Techniques Piscine peut être amené à collecter et traiter des informations de ses Clients, à savoir : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale, adresse mail, historique de la relation contractuelle.

2.3.2 Finalités de la collecte de données personnelles

Les données collectées ont pour finalité la réalisation effective l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité de : exécuter les engagements contractuels ; contacter les Clients ; éviter toute activité illicite ou illégale ; faire respecter les conditions générales ; si besoin, engager des procédures judiciaires ; vérifier l'identité des Clients.

2.3.3 Bases juridiques du traitement

Les données collectées ont pour base juridique une relation contractuelle.

2.3.4 Destinataires des données

Les données collectées sont consultables uniquement par Techniques Piscine dans les limites strictement nécessaires à l'exécution des engagements contractuels.

Ces données, que ce soit sous forme individuelle ou agrégée, ne sont jamais rendues librement visualisables par une personne physique tierce.

2.3.5 Durée de conservation des données personnelles

Les données personnelles collectées sont conservées pendant le temps de la relation contractuelle, et pendant le temps durant lequel la responsabilité de Techniques Piscine peut être engagée.

Passé le délai de conservation, Techniques Piscine s'engage à supprimer définitivement les données des personnes concernées sans en conserver une copie.

2.3.6 Sécurité et confidentialité des données personnelles

Les données personnelles sont conservées dans des conditions sécurisées, selon les moyens actuels de la technique, dans le respect des dispositions du Règlement général sur la protection des données et de la législation nationale en vigueur.

L'accès aux locaux de Techniques Piscine est également sécurisé.

2.3.7 Minimisation des données

Techniques Piscine peut également collecter et traiter toute donnée transmise volontairement par ses Clients.

Techniques Piscine oriente ses Clients afin qu'il fournisse des données à caractère personnel strictement nécessaires à l'exécution des engagements contractuels.

Techniques Piscine s'engage à ne conserver et traiter que les données strictement nécessaires à ses activités professionnelles, et supprimer tout données reçue non utile à ses activités dans les plus brefs délais.

2.4 Respect des droits

Les Clients de Techniques Piscine disposent des droits suivants concernant leurs données personnelles, qu'ils peuvent exercer en écrivant à l'adresse postale de Techniques Piscine ou en remplissant le formulaire contact en ligne. Techniques Piscine s'engage à répondre à toute demande dans un délai raisonnable qui ne saurait dépasser 1 mois à compter de la réception de la demande.

Les clients de Techniques Piscine disposent des droits suivants : droit d'information, d'accès et de communication des données ; droit de rectification, de suppression et droit à l'oubli des données ; droit au traitement des données ; droit à la portabilité des données ; droit à la limitation du traitement.

Si les clients de Techniques piscine considèrent que Techniques Piscine ne respecte pas ses obligations au regard de leurs données à caractère personnel, ils peuvent adresser une plainte ou une demande auprès de la Cnil.

2.5 Transfert des données collectées

2.5.1 Transfert à des partenaires

Techniques Piscine n'a pas recours à aucun prestataire externe pour le traitement de ces données.

2.5.2 Transfert sur réquisition ou décision judiciaire

Les Clients consentent également à ce que Techniques Piscine communique les données collectées à toute personne, sur réquisition d'une autorité étatique ou sur décision judiciaire.

2.5.3 Transfert dans le cadre d'une fusion ou d'une acquisition

Si Techniques Piscine est impliqué dans une fusion, une vente d'actifs, une opération de financement, une liquidation ou banqueroute ou dans une acquisition de tout ou partie de son activité par une autre société, les Clients consentent à ce que les données collectées soient transmises par Techniques Piscine à cette société et que cette société opère à ce que les données personnelles visées dans les présentes Conditions générales de service au lieu et place de Techniques Piscine.

ARTICLE 3. OBJET – VISA

3.1 Objet du Contrat

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les termes et conditions applicables à la commande et l'installation de Produits.

Les Produits commandés sont ceux mentionnés dans le Bon de commande et/ou le Devis.

3.2 Commandé des Produits

3.2.1 Modalités relatives à la commande de Produits Standard

Toute commande Client fait l'objet d'un devis émis par Techniques Piscine. Dès acceptation du devis par le client et des conditions figurant sur ce devis, la commande du client est considérée comme ferme et irrévocable .

Le Client peut adresser le Bon de commande par email, fax ou courrier. En cas de transmission par voie électronique, la production de la copie de la correspondance électronique par Techniques Piscine vaudra preuve de l'existence du contrat, sauf preuve contraire rapportée par le Client.

Techniques Piscine procédera alors à la livraison des Produits Standards commandés, dans la limite des stocks disponibles.

3.2.2 Modalités relatives à la commande de Produits Sur Mesure

Le Client peut passer commande d'un Produit Sur Mesure en s'adressant directement à Techniques Piscine aux coordonnées indiquées à l'article 1 des présentes conditions générales, ou en magasin. Techniques Piscine adresse alors un Devis au Client par email, fax ou courrier.

Le Client peut renvoyer à Techniques Piscine le Devis signé avec la mention « Bon pour accord », par email, fax ou courrier, dans un délai de 2 mois à compter de son émission par Techniques Piscine. Le renvoi du Devis inchangé par email, avec la mention « Bon pour accord » dans le corps du mail vaut également acceptation du Devis par le Client.

En cas de transmission par voie électronique, la production de la copie de la correspondance électronique par Techniques Piscine vaudra preuve de l'existence du contrat, sauf preuve contraire rapportée par le Client.

L'émission d'un Devis accordé par le Client est ferme et irrévocable. Le contrat est formé dès encaissement de l'acompte par Techniques Piscine.

3.3 Adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente

En signant le Bon de commande et/ou le Devis, le Client reconnaît avoir préalablement pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les accepte sans restriction. Ces conditions s'étendront automatiquement aux autres Produits que Techniques Piscine est ou sera amené à fournir au Client.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à tout contrat conclu entre Techniques Piscine et le Client, à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles du Client. Les stipulations du Bon de commande et/ou du Devis et des présentes Conditions Générales de Vente constituent l'intégralité de l'accord entre les parties.

Techniques Piscine se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente. A ce titre, les nouvelles Conditions Générales de Vente seront opposables au Client à compter de leur signature par le Client. Toutefois, toute modification des présentes Conditions Générales de Vente sera réputée acceptée et opposable au Client si celui-ci, informé des dites modifications, ne s'oppose pas expressément par écrit aux nouvelles Conditions Générales de Vente dans un délai de 1 semaine à compter de la prise de connaissance de cette modification.

ARTICLE 4. DESCRIPTION DES SERVICES

4.1 Titre de Produits

4.1.1 Caractéristiques des Produits

Les Produits livrés au Client sont ceux mentionnés dans le Bon de commande et/ou le Devis.

4.1.2 RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ - TRANSFERT DES RISQUES

LA PROPRIÉTÉ DES PRODUITS LIVRÉS EST RÉSERVÉE À TECHNIQUES PISCINE JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DU PRODUIT, NONOBSTANT TOUTE CLAUSE CONTRAIRE, À MOINS QUE LES PARTIES N'AIENT PUNCTUELLEMENT ET EXPRESSÉMENT CONVENU, PAR ÉCRIT DÉSIGNÉ, LA DATE À PARTIR DE LAQUELLE LA PROPRIÉTÉ DES PRODUITS LIVRÉS EST TRANSFÉRÉE AU CLIENT. LE CLIENT S'OPPOSE AUX RISQUES RELATIFS AUX PRODUITS À COMPTER DE LA COMMANDE. PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ, LE CLIENT DOIT ASSURER A SES FRAIS LES PRODUITS APPARTENANT À TECHNIQUES PISCINE CONTRE TOUS DOMMAGES POUVANT SURVENIR ET EN JUSTIFIER AUPRÈS DE TECHNIQUES PISCINE A PREMIERE DEMANDE.

4.2 Installation du Produit

4.2.1 Lieu d'installation

Le cas échéant, l'installation du Produit est exécutée par Techniques Piscine ou par toute personne qu'il se substituerait à la fin de l'opération et le Client reconnaît que le Devis de Commande ou le Devis ne peut exiger que le Produit soit installé dans un autre lieu que l'adresse spécifiquement mentionnée sur le Bon de Commande ou le Devis.

4.2.2 Délai d'exécution

Techniques Piscine s'engage à installer le Produit après la signature du Bon de Commande ou du Devis, selon le délai mentionné sur le Devis. Le Produit est livré lors de l'installation. Le Client ne peut pas refuser l'exécution des prestations d'installation en plusieurs fois. En cas d'absence du Client au moment de l'intervention, le déplacement de Techniques Piscine sera facturé au Client, outre tout frais relatif au Produit, l'exécution de l'installation étant alors reportée à la prochaine date de disponibilité de Techniques Piscine. Les délais d'exécution pourront également être prolongés en cas d'informations souhaitées communiquées par le Client postérieurement à la signature du Bon de Commande ou du Devis. Les annulations de délais éventuels ne peuvent donner lieu à des dommages-intérêts, à un refus du Produit ou à une annulation de la commande par le Client.

4.2.3 Installation du Produit

Le Client s'engage à être présent sur le lieu de livraison aux jours de l'installation et à laisser entrer dans ses locaux Techniques Piscine ou toute personne qu'il se substituerait. Le Client devra prendre livraison du Produit et donner accès aux locaux à Techniques Piscine. Les délais pourront être prolongés en cas d'informations ou souhaits communiqués par le Client postérieurement, en cas d'impossibilité d'accéder au lieu d'installation ou en cas de non-respect par le Client des présentes conditions générales.

Les dépassements de délais éventuels ne peuvent donner lieu à des dommages-intérêts, à un refus des marchandises ou à une annulation des commandes par le Client.

4.2.4 Procès-verbal d'installation

À la livraison, le Client s'engage à signer un procès-verbal d'installation du Produit constatant la conformité, tant qualitative que quantitative, du Produit livré et de son installation aux stipulations du Bon de Commande ou du Devis.

Dans l'hypothèse où le Client refusait de signer le procès-verbal d'installation, il lui reviendra de faire constater les non-conformités par constat d'huisier, dont un exemplaire devra être transmis à Techniques Piscine en recommandé avec accusé de réception dans un délai de 48 heures après l'Installation. A défaut de transmission du constat d'huisier dans le délai susmentionné, Techniques Piscine pourra mener le contrat si bien qu'elle semble. En cas de refus par le Client de signer le procès-verbal d'installation pour toute autre cause que le non-conformité du Produit, prouvée conformément aux formalités ci-dessus, Techniques Piscine pourra reprendre le Produit et en tout état de cause ne pourra pas procéder à une mise en service.

En signant le procès-verbal d'installation, le Client reconnaît que l'installation lui convient et qu'elle a été parfaitement exécutée par Techniques Piscine. En cas de refus du procès-verbal d'installation, le Client renonce en conséquence à tout recours à l'encontre de Techniques Piscine du fait de l'installation du Produit. Si le procès-verbal d'installation mentionne une quantité d'unités différente de la quantité d'unités mentionnée dans le Bon de Commande, la signature du Bon de Commande manifeste l'acceptation du Client pour cette quantité différente.

Après signature du procès-verbal d'installation, le Client doit procéder au paiement de la redevance correspondant à l'installation

4.2.5 Réception de l'Installation

Le Client peut émettre des réserves dans un délai de 1 semaine à compter de la livraison. L'intégralité des réserves du Client devra être émise simultanément. A défaut de réserve dans le délai de 1 semaine précitée, les Produits sont considérés comme étant totalement réceptionnés par le Client.

La réception établit, en outre, que le Client a bien reçu, de la part de Techniques Piscine :

Toutes instructions pour assurer le bon fonctionnement de ses installations ;

La notice d'entretien et d'exploitation ;

La note technique spécifique relative à la sécurité du Produit.

Par dérogation aux présentes dispositions, l'utilisation du Produit avant établissement du procès-verbal vaudra acceptation sans réserve de son usage.

4.2.6 Obligations de Techniques Piscine relatives au dispositif de sécurité

Techniques Piscine s'engage à fournir au Client une note technique concernant le dispositif de sécurité normalisé retenu. Si le Client décide de ne pas confier l'installation du dispositif de sécurité à Techniques Piscine, ce dernier devra lui remettre une note technique de portée plus générale, concernant chacune des quatre catégories des dispositifs de sécurité. Cette note technique est remise au plus tard à la date de réception du Produit. La note technique est établie en deux exemplaires paraphés et signés par les parties, chaque partie conservant un exemplaire. Le Client s'engage de son côté à pourvoir sa piscine d'un dispositif de sécurité au plus tard à la mise en eau, ou, si les travaux de mise en place des dispositifs nécessitent une mise en eau préalable, au plus tard à l'achèvement des travaux.

4.2.7 Cession de contrat

Le Client accepte d'ores et déjà que les droits et obligations objet de la prestation d'installation puissent être cédés à tout tiers au choix de Techniques Piscine. Le tiers est alors subrogé dans les droits et obligations objet de la prestation d'installation au lieu et place de Techniques Piscine.

Dans ce cas, le tiers cessionnaire est seul responsable de la bonne installation des Produits.

ARTICLE 5. DECLARATIONS ET OBLIGATIONS DU CLIENT

5.1 Information

Le Client reconnaît avoir reçu de Techniques Piscine toutes les explications et précisions utiles pouvant lui permettre d'utiliser les Produits objet du présent contrat.

Le Client reconnaît que ses besoins et les Produits proposés par Techniques Piscine sont en adéquation et qu'il a souscrit au contrat en connaissance de cause et en disposant de toutes les informations nécessaires lui permettant de produire un consentement libre et éclairé.

Le Client s'engage à informer Techniques Piscine de toute circonstance susceptible d'affecter l'exécution du présent contrat dès qu'il en a connaissance.

5.2 Autorisations et déclarations

Le Client est seul responsable des autorisations et déclarations relatives à l'utilisation des Produits.

Le Client déclare qu'il dispose des droits et autorisations nécessaires à cette fin. Le cas échéant, le Client déclare avoir effectué au préalable toute démarche nécessaire, telle que demandes d'autorisations et déclarations administratives.

Le défaut de telles déclarations et autorisations ne pourra en aucun cas remettre en cause la validité du présent contrat. Le Client restera notamment tenu de régler à Techniques Piscine les Produits commandés.

Le Client garantit Techniques Piscine contre tout recours qui serait entrepris à son encontre en cas de défaut de telles déclarations et autorisations.

5.3 Force majeure – Faute du Client

Techniques Piscine n'engagera pas sa responsabilité en cas de force majeure ou de faute du Client, telles que définies au présent article :

9.2.1 Force majeure

Au sens des présentes Conditions Générales de Vente, force majeure est considéré comme un cas de force majeure opposable au Client tout empêchement, imitation ou dérangement tel qu'incendie, d'épidémie, d'épandage, d'oprobation, de tremblement de terre, d'effondrement des installations, d'inondation, de panne d'électricité, de guerre, d'embargo, de loi, d'injonction, de demande ou d'exigence de tout gouvernement, de réquisition, de grève, de boycott, ou autres circonstances hors du contrôle raisonnable de Techniques Piscine. Dans de telles circonstances, Techniques Piscine sera dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, de cette limitation ou de ce dérangement.

9.2.2 Faute du Client

Au sens des présentes Conditions Générales de Vente, force majeure est considéré comme une faute du Client opposable à ce dernier, toute mauvaise utilisation des Produits, faute, négligence, omission ou défection de sa part ou de celle de ses préposés, non-respect des conseils donnés par Techniques Piscine directement ou par l'intermédiaire de la notice d'utilisation des Produits.

9.2.3 Dommages-intérêts à la charge de Techniques Piscine

A défaut de dispositions légales ou réglementaires contraires, la responsabilité de Techniques Piscine est limitée au préjudice direct, personnel et certain subi par le Client et lié à la réalisation en cause. Techniques Piscine ne saurait être tenue responsable d'un quelconque dommage lié à une utilisation de Produits par le Client ou un tiers et ne trouverait pas sa cause dans une défaillance du Produit. Techniques Piscine ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages indirects tels que, notamment les préjudices commerciaux, les pertes de commandes, les atteintes à l'image de marque, les troubles commerciaux et les pertes de bénéfices ou de clients. De même et dans les mêmes limites, le montant des dommages et intérêts mis à la charge de Techniques Piscine ne pourra en tout état de cause excéder le prix des Produits commandés.

9.2.4 Force majeure – Faute du Client

Techniques Piscine n'engagera pas sa responsabilité en cas de force majeure ou de faute du Client, telles que définies au présent article :

9.2.1 Force majeure

Au sens des présentes Conditions Générales de Vente, force majeure est considéré comme un cas de force majeure opposable au Client tout empêchement, imitation ou dérangement tel qu'incendie, d'épidémie, d'épandage, d'oprobation, de tremblement de terre, d'effondrement des installations, d'inondation, de panne d'électricité, de guerre, d'embargo, de loi, d'injonction, de demande ou d'exigence de tout gouvernement, de réquisition, de grève, de boycott, ou autres circonstances hors du contrôle raisonnable de Techniques Piscine. Dans de telles circonstances, Techniques Piscine sera dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, de cette limitation ou de ce dérangement.

9.2.2 Faute du Client

Au sens des présentes Conditions Générales de Vente, force majeure est considéré comme une faute du Client opposable à ce dernier, toute mauvaise utilisation des Produits, faute, négligence, omission ou défection de sa part ou de celle de ses préposés, non-respect des conseils donnés par Techniques Piscine directement ou par l'intermédiaire de la notice d'utilisation des Produits.

9.2.3 Dommages-intérêts à la charge de Techniques Piscine

A défaut de dispositions légales ou réglementaires contraires, la responsabilité de Techniques Piscine est limitée au préjudice direct, personnel et certain subi par le Client et lié à la défaillance en cause. Techniques Piscine ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages indirects tels que, notamment les pertes de données, les préjudices commerciaux, les pertes de commandes, les atteintes à l'image de marque, les troubles commerciaux et les pertes de bénéfices ou de clients. De même et dans les mêmes limites, le montant des dommages et intérêts mis à la charge de Techniques Piscine ne pourra en tout état de cause excéder le prix du Produit commandé.

ARTICLE 10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les photographies, textes, références, dessins et graphismes ou tout autre élément composant les Produits sont la propriété exclusive de Techniques Piscine, protégée le cas échéant au titre du droit d'auteur, du droit des marques, du droit des brevets et de tout autre droit de propriété intellectuelle.

Les droits d'affichage sont réservés pour tous les pays. Tout usage non autorisé pris au droit précités ne peut avoir lieu qu'avec l'accord préalable et écrit de Techniques Piscine. Le présent contrat ne vaut en aucun cas renonciation de la part de Techniques Piscine à faire valoir ses droits de propriété intellectuelle.

Techniques Piscine ne donne pas d'autre garantie de propriété intellectuelle concernant les Produits que celle de l'éviction de son fait personnel, à l'exclusion de toute garantie d'éviction du fait des tiers. Au cas où une action en contrefaçon serait intentée contre le Client, celui-ci ne pourra pas appliquer Techniques Piscine en garantie, ni intenter une action récursoire.

ARTICLE 11. CIRCULATION DU CONTRAT

11.1 Cession de contrat

Le Client ne peut pas transférer ses droits et obligations relatifs au présent contrat à un tiers, sauf accord préalable et écrit de Techniques Piscine.

Location-gérance

Dans le cas où le Client donnerait son fonds en location-gérance, il s'engage à imposer à son gérant le respect des obligations relatives au présent contrat. Le Client demeurera cependant personnellement responsable et solidairement tenu de la bonne exécution de toutes les obligations découlant du contrat, quelles que soient les stipulations du contrat de location-gérance.

11.2 Cession du fonds

Dans le cas où le fonds de commerce ou le droit à l'occupation du point de vente du Client ferait l'objet d'une cession volontaire ou forcée, le Client s'engage à aviser Techniques Piscine de cette éventualité quinze jours au moins avant sa réalisation et, si stipulation expresse de Techniques Piscine, à imposer à son successeur l'exécution du contrat.

ARTICLE 12. STIPULATIONS FINALES

12.1 Droit applicable

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français.

12.2 Modifications des présentes conditions générales

Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment par Techniques Piscine. Les conditions générales applicables au Client sont celles en vigueur au jour de sa commande ou de sa connexion sur le présent Site, tout nouveau connexion à l'espace personnel emportant acceptation le cas échéant des nouvelles conditions générales.

12.3 Litiges

En vertu de l'ordonnance n°2015-1033 du 20 août 2015, tous litiges qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales et dont la solution n'aura pu être trouvée préalablement à l'amiable entre les parties, devra être soumis à Mediso : HYPERLINK <http://www.mediso.fr> www.mediso.fr.

Tout litige relatif au présent contrat ou en relation avec celui-ci sera tranché par voie d'arbitrage conformément au règlement de l'Institut d'arbitrage et de médiation : HYPERLINK <http://www.fast-arbitre.com> www.fast-arbitre.com.

12.4 Entière

La nullité et une des clauses du présent contrat n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat ou du contrat dans sa globalité, qui garderait leur plein effet et portée. Dans une telle hypothèse, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la stipulation annulée par une stipulation valable correspondant à l'esprit et à l'objet des présentes.

12.5 Non-renonciation

L'absence d'exercice par Techniques Piscine des droits qui lui sont reconnus par les présentes ne pourra en aucun cas être interprétée comme une renonciation à faire valoir lesdits droits.

12.6 Démarchage téléphonique

Le Client est informé qu'il a la possibilité de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique à l'adresse HYPERLINK <http://www.bloctel.gouv.fr/> http://www.bloctel.gouv.fr/.

12.7 Langues des présentes conditions générales

Les présentes conditions générales sont proposées en français.

12.8 Clauses abusives

Les stipulations des présentes conditions générales s'appliquent sous réserve du respect des dispositions impératives du Code de la consommation concernant les clauses abusives dans les contrats conclus entre un professionnel et un consommateur.

MODALITE ANNULATION DE LA COMMANDE EN CAS DE VENTE HORS ETABLISSEMENT AUPRES D'UN CLIENT

En cas de vente hors établissement, telle que définie par l'article L. 221-1 du Code de la consommation, dans les quatre-vingt jours, les clients devront, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le Client à la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si le client exprime normalement un accord, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toute clause de contrat par laquelle le client abandonne son droit de renoncer à sa commande ou à son engagement d'achat est nulle et non avenue. Le présent article ne s'applique pas aux contrats conclus dans les conditions prévues à l'article L. 221-2.

Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-contre.

ANNULATION DE COMMANDE CODE de la consommation art. L. 221-5

Conditions :

compléter et signer ce formulaire renvoyer par lettre recommandée avec accusé de réception

utiliser l'adresse figurant à l'article 1 expédier au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande, ou, si ce délai expiré normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

Je soussigné, déclare annuler la commande ci-après :

Nature de la marchandise ou du service commandé :

Date de la commande : Date de réception de la commande :

Nom du client : Adresse du client :

Signature du client :